

# Conseil Municipal

## du 25 Juin 2015 à 18h.

### Présents

Thomas VIDAL, Magali BARD, BOISSIERE Karine , Guillaume POUJOL, Michel MONNOT, Laurent RECOLIN , Pierre PIALOT, GARMATH Michelle, SIX Julie,

### Absents excusés :

Laurent VLIEGHE (procuration à Julie SIX), Delphine PARSY (procuration à Magali BARD), Francis MARTIN (procuration à Thomas VIDAL) Brigitte MONCADA ( procuration à Pierre PIALOT) , THION Jean-Claude, Line JOVER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

\*\*\*\*\*

**Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :**

- **Schéma directeur d'assainissement sr le territoire de la commune de Valleraugue et du SIAE : groupement de maîtrise d'ouvrage**
- **Régularisation des captages d'eau de Valleraugue et de l'Espérou : groupement de maîtrise d'ouvrage**

**Accord unanime lui est donné.**

\*\*\*\*\*

Le maire donne lecture des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées :

- 19/03/2015 Fixation des tarifs des carburants
- 27/05/2015 Fixation des tarifs des carburants
- 04/06/2015 Régie station service : modification du montant maximum de l'encaisse
- 16/06/2015 Régie station service : modification du montant maximum de l'encaisse
- 19/06/2015 Fixation des tarifs des carburants

Puis il donne lecture des arrêtés pris dans le cadre de la création d'une nouvelle régie municipale, savoir :

- Création d'une régie de recettes « Régie Municipale Culture-Animation »
- Nomination du régisseur titulaire et du régisseur adjoint, pour la « régie municipale Culture-Animation »

## DECISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE DE CREDITS : BUDGET PRINCIPAL

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif 2015 sont insuffisants et qu'il faut procéder à ouverture de crédits supplémentaires :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
article	libellé	montant
6232	fêtes et cérémonies	5000
<b>TOTAL</b>		<b>5000</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
article	libellé	montant
7062	redevances et droits des services à caractère culturel	5000
<b>TOTAL</b>		<b>5000</b>

Le Conseil,  
Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Donne, à l'unanimité, son accord sur la décision modificative de crédits.

## TRAVAUX D'ETANCHEITE AU GITE DE L'AIGOUAL APPROBATION DES TRAVAUX, DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire rappelle au Conseil les travaux d'étanchéité de la toiture terrasse au gîte pédestre de l'Aigoual.

En séance du 26 mars 2015 le conseil avait voté l'inscription de cette dépense au budget de la Commune. L'estimation s'élevait à 13 696.28 euros hors taxes.

Etant donné que l'eau s'infiltrait par cette dalle et rendait innocupable un dortoir du gîte pédestre, entraînant un manque à gagner, ces travaux présentaient un caractère d'urgence, ils ont donc été exécutés avant l'ouverture du site soit le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Le montant de la dépense s'est élevé à 10 575.12 euros hors taxes.

Vu les faibles ressources de la Commune, une aide du Conseil Départemental à hauteur de 40% serait indispensable.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Acquiesce l'exécution en urgence des travaux d'étanchéité de la toiture terrasse du gîte pédestre de l'Aigoual dont la dépense a été votée au budget 2015 de la Commune.

Donne son accord pour qu'une aide de 40 % soit demandée auprès du Conseil Départemental,

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires,

## **L'ESPEROU (RD986) EXTENSION EXCEPTIONNELLE DE RESEAU BT POUR NOUVELLE STATION D'EPURATION**

Le Maire expose au Conseil Municipal

Que la desserte en électricité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou sur le territoire de la commune revêt un caractère exceptionnel au sens de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

En effet, le projet de construction et d'aménagement envisagé est à vocation installation publique collective et présente un caractère exceptionnel, du fait notamment de son isolement, dans une zone naturelle agricole de la commune; il nécessite une extension de ligne électrique spécifique pour les besoins de l'exploitation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- Considérant la nécessité de créer les réseaux pour la desserte de la propriété du Syndicat Intercommunal de l'Espérou,
- Considérant la situation isolée de ce projet dans une zone naturelle de la commune,
- Considérant la vocation Installation publique collective et le caractère exceptionnel de ce projet,
- Vu l'article L332-8 du code de l'urbanisme,

décide , à l'unanimité

- de déclarer l'équipement à raccorder comme exceptionnel
- d'appliquer l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme pour le financement de la desserte en électricité de la propriété du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou,
- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - à signer la convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité, pour prescrire le montant de la contribution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou, en tenant compte de l'aide financière apportée par le SMEG ainsi que la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée,
  - à procéder à toutes formalités utiles.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, APPROBATION DE L'ESTIMATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER LA DEPENSE ET DE DEMANDER LES AIDES AUPRES DE LA REGION ET DU SMD**

Le Maire rappelle au Conseil qu'en séance du 23 février 2015 a été approuvée la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune ainsi que la demande de financement auprès de divers organismes.

Des aides financières sont accordées par la Région Languedoc Roussillon et le Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion des milieux aquatiques (SMD) pour la mise en place du PCS et la réalisation du DICRIM associé.

La prestation comprendra 2 phases distinctes que sont :

- ◆ l'élaboration du PCS,
- ◆ l'élaboration du DICRIM.

Le montant prévisionnel est évalué à 6 500 € HT, 7 800 € TTC avec un taux de financement maximum de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

➤ subvention de la Région (20%)	1 300 €
➤ subvention SMD (60%)	3 900 €
➤ autofinancement (20%)	1 300 €

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'estimation de l'élaboration du plan Communal de sauvegarde et du DICRIM,

Approuve le plan de financement

Autorise le maire à engager la dépense et à demander les aides auprès de la Région et du SMD

#### **REGULARISATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES VIS-A-VIS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONVENTION DE GROUPEMENT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE L'ESPEROU**

Le Maire rappelle au Conseil, les procédures de régularisation administrative des captages d'eau, vis-à-vis des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique, lancées d'une part par la commune en date du 8 novembre 2013 pour les captages de Taleyrac, l'Aigoual et la Dauphine et d'autre part par le Syndicat Intercommunal de l'Espérou en date du 3 décembre 2013 pour les captages de l'Escoutadou et de la Borie du Pont.

Afin de simplifier la procédure et amoindrir le coût, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par une seule entité, une convention de groupement de Maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SIA de l'Espérou en précisera les conditions d'exécution.

La commune en sera l'entité coordinatrice.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne son accord pour que la maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de régularisation administrative des captages d'eau du territoire de la commune et du SIA de l'Espérou soit regroupée sur une seule entité coordinatrice.

Dit que l'entité coordinatrice sera la commune de Valleraugue représentée par son maire.

Charge le Maire de signer la convention à venir et toutes pièces nécessaires à la mise en place de cette opération.

## **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)**

### **REPARTITION DU REVERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2015**

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2015, la règle de répartition de droit commun établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT ouvre droit à l'ensemble Intercommunal Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et ses communes membres à un reversement d'un montant de 243 418 € réparti comme suit :

- Part EPCI : 99 535 €
- Part communes membres : 143 883 €

Il appartient aux Conseillers Communautaires de se prononcer sur la répartition du FPIC entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Trois modes de répartition sont possibles :

1- Conserver la répartition dite « de droit commun » établi par les services de l'Etat

2- Opter pour une répartition à la majorité des 2/3. Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI avant le 30 juin de l'année de répartition.

3- Opter pour une répartition « dérogatoire libre ». Dans ce cas, il appartient au conseil communautaire de définir totalement la nouvelle répartition de reversement, selon ses propres critères. Aucune règle particulière n'est prescrite. Cependant, pour

cela des délibérations concordantes, prises avant le 30/06/15, de l'organe délibérant de la Communauté de Communes statuant à la majorité des 2/3 et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple sont nécessaires  
Lors du bureau du 3 juin 2015 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires a voté à la majorité des deux tiers la répartition dérogatoire libre comme suit :

- Part EPCI : 179 643 €
- Part communes membres : 63 775 €

Ci-dessous le détail de la répartition entre les communes membres:

<u>Communes</u>	<u>Montant répartition libre</u>
CAUSSE BEGON	58 €
DOURBIES	3120 €
LANUEJOLS	3800 €
LASALLE	9658 €
LES PLANTIERS	2897 €
L'ESTRECHURE	2461 €
NOTRE DAME DE LA ROUVIERE	6882 €
PEYROLLES	507 €
REVENS	396 €
ST ANDRE DE MAJENCOULES	7048 €
ST ANDRE DE VALBORGNE	4573 €
ST SAUVEUR CAMPRIEU	3766 €
SAUMANE	2407 €
SOUDORGUES	2790 €
TREVES	1145 €
VALLERAUGUE	12267 €
<b>TOTAL</b>	<b>63775 €</b>
<b>CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES</b>	<b>179643 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>243418 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition sus énoncées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vote à l'unanimité la répartition du FPIC 2015 selon la répartition dite « dérogatoire libre » établi par le Conseil Communautaire en date du 3 juin 2015.

Dit que la recette sera portée à l'article 7325 chapitre 70

## **SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT CONVENTION DE GROUPEMENT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE L'ESPEROU**

Le Maire rappelle au Conseil, la procédure de révision du schéma directeur et zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la commune et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou

Afin de simplifier la procédure et amoindrir le coût, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par une seule entité, une convention de groupement de Maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SIA de l'Espérou en précisera les conditions d'exécution.

La commune en sera l'entité coordinatrice.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour que la maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de révision du schéma directeur et zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la commune et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou soit regroupée sur une seule entité coordinatrice.

Dit que l'entité coordinatrice sera la commune de Valleraugue représentée par son maire.

Charge le Maire de signer la convention à venir et toutes pièces nécessaires à la mise en place de cette opération.

### **REGIE MUNICIPALE CULTURE-ANIMATION : Tarifs**

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix des prestations qui dépendent de la régie « CULTURE-ANIMATION »

Ces tarifs votés à l'unanimité sont les suivants :

	COULEUR	PRIX (€)
BILLETERIE	JAUNE	10.00
REPAS (complet)	VIOLET	12.00

(sandwich, barquette frites...)	BLEU	3.00
BOISSON (cannettes, jus de fruits, punch...)	ROUGE	2.00
(vin, kir)	ORANGE	1.50

## VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLERAUGUE CONTRE LE PROJET DE TRAITE DE LIBRE ECHANGE TRANSATLANTIQUE DIT TAFTA (trans-atlantic free trade agreement)

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les Etats-Unis et dans la plus grande confidentialité le TAFTA\* en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (\***Transatlantic Free Trade Area** - TAFTA également nommé GMT -Grand marché Transatlantique – ou TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership - ou PTCI – Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement) . Cet accord vise à instaurer un vaste marché de libre- échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Les négociations se sont poursuivies jusque fin 2014, avant une entrée en vigueur prévue pour l'année 2015. Les négociations du traité visent trois objectifs :

- 1 : la suppression des tarifs douaniers,
- 2 : l'harmonisation des réglementations entre l'UE et les Etats-Unis,
- 3 : la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États.

Par conséquent, le traité serait en mesure de bouleverser la vie des citoyens européens, et ce, dans un avenir très proche. C'est pourtant dans la plus grande opacité que se déroulent les négociations. Les parlements nationaux n'ont pas été consultés, au moment de l'attribution du mandat de négociation à la Commission européenne. Cela constitue un véritable déni de démocratie et suscite de très vives inquiétudes chez les élus, les associations et les organisations politiques.

**La première inquiétude concerne la remise en cause des réglementations européennes**, pour ne pas faire obstacle à la liberté des échanges commerciaux et de l'investissement. Les Etats-Unis étant en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, leur réglementation est, dans la plupart des cas, moins protectrice que celle de l'Union européenne, et de la France, ce qui entraînerait un nivellement par le bas des normes sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales dans l'Union.

**La deuxième inquiétude concerne le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États**. Ce dispositif permettrait aux grosses entreprises, qui s'estiment lésées par des normes sociales, sanitaires ou environnementales, de poursuivre un État, une collectivité territoriale ou une commune devant une juridiction supranationale (Tribunal Arbitral Privé). Cette dernière pourrait ainsi prendre des décisions remettant en cause les Lois et les normes environnementales (exploitation des gaz de schiste, culture d'OGM...), sanitaires (bœufs aux hormones, volaille chlorée...), les droits sociaux, la propriété



intellectuelle et le patrimoine culturel (indications géographiques protégées, AOP/AOC...), la protection des données privées...

**La troisième inquiétude concerne la mise à plat de nos réglementations**, qui induirait l'ouverture à la concurrence des services publics et donc la remise en cause de ces derniers. **Les conséquences seraient considérables pour les collectivités locales, puisque le projet prévoit qu'elles seront soumises à cet accord.** Tous les secteurs de l'action publique seraient touchés. Le bilan serait lourd également pour les PME régionales et les associations, placées ainsi en concurrence directe avec les grandes entreprises américaines.

Depuis plusieurs mois, des collectifs mais aussi des collectivités territoriales, Conseils régionaux, Conseils généraux et Conseils municipaux, se sont organisés pour alerter l'opinion publique et pour réclamer la transparence et la tenue d'un débat public au sein des instances démocratiques nationales et européennes. De même en Europe et notamment en Allemagne des collectifs identiques ont permis à l'opinion d'être largement sensibilisée à cette question et à ce jour plus d'1 million de signatures contre ce traité ont été recueillies.

**Inquiet des conséquences néfastes de ces accords le conseil municipal de Valleraugue manifeste son opposition à un traité dont l'objectif viserait avant tout la dérégulation** (santé, services, agriculture, environnement/gaz de schiste etc...) et menacerait gravement l'équilibre déjà fragile de son territoire rural en risquant de porter atteinte à son terroir : AOC/AOP Oignons Doux et Pélardons des Cévennes, futur IGP Miel des Cévennes, élevage ovin et agropastoralisme, sylviculture etc... Le Conseil Municipal de Valleraugue se déclare donc en vigilance face à ce projet de traité et invite la population à s'informer.

Pour toutes ces raisons le conseil municipal de la Commune de Valleraugue, réuni le 25 juin 2015, à l'unanimité :

- demande l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours ;
- demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du PTCI ;
- demande l'ouverture d'un débat national sur ce projet, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles et associatives et des populations à ce débat ;
- refuse toute tentative d'affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de culture, de protection des travailleurs et des consommateurs.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique qu'il conviendrait de procéder au tirage au sort des jurés d'assise, sont ainsi désignés :

- Monsieur Denis WARNERY
- Monsieur Guillaume BERGIER
- Madame Stéphanie ATGER

**Contrat aidé** : à compter du 1<sup>er</sup> juillet, Monsieur Dominique EVEILLARD est recruté sur un poste « entretien-voirie , 20 heures/semaine» ( du lundi au samedi à raison de 3 heures par jour les lundis, mardis, jeudis , vendredis et 4 heures par jour les mercredis et samedis). Francis MARTIN en sera le tuteur. Ce contrat est signé pour une durée d'un an renouvelable. Il s'agit d'un contrat d'insertion et de retour à l'emploi dont le projet sera de passer et d'obtenir le permis de conduire B.

**Travaux à La Poste** : le personnel de la Poste remercie le conseil pour les divers travaux qui ont été effectués dans leurs locaux par le personnel communal.

**Visite de Mr le Sous-Préfet** : Mr le maire rend compte de la visite de Monsieur le Sous-Préfet le 27 mai dernier. C'était pour lui l'occasion de voir divers chantiers en cours, dont celui d'amenée d'eau à Ardaillers, dont la deuxième tranche est en attente de financement, cette visite lui permettra de défendre ce projet lors d'une réunion de la commission départementale d'attribution des DETR.

**Conseil Municipal des Jeunes** : la Charte est en cours d'élaboration avec l'aide des FRANCAS(association à laquelle adhère la commune) la prochaine réunion aura lieu le 30 Juin à 18heures . L'élection du Conseil des Jeunes devrait avoir lieu avant les vacances de Toussaint.

**Centre Espérou accueil** : Monsieur le Maire indique que des enfants qui étaient en classe verte au centre Espérou-Accueil ont été pris de vomissements (19), sept d'entre eux ont été hospitalisés à Nimes, les enfants sont toutefois rentrés chez eux dans l'après-midi ; Des prélèvements sur la nourriture ont été effectués par les services vétérinaires, et une analyse d'eau a été demandée par le Président du SIAE. L'analyse du chlore dans l'eau a été faite à nouveau aujourd'hui, et les résultats sont bons.

**Concours des Villages fleuris** : la visite du comité de « Villages fleuris » a eu lieu mardi 23/06 en fin d'après-midi (square des fileuse avec son hôtel à insectes, parc public avec la présentation du nouveau projet de jeux pour enfants, butte participative au parking du 8 mai...)

**Jeux pour enfants au Parc Public** : Accord a été donné à Mr STEINFELD pour l'installation de structures de jeux au parc public (environ 21 000€ payables sur 2 exercices), le personnel municipal devra préparer le terrain (décaissement avant nivellement du terrain) avant la pose des structures (prévue en août)

**Bulletin municipal** : il est en cours d'achèvement, et pourrait être distribué vers le 15 Juillet.

**Stations vertes et villages de neige** : la commune a reçu la notification officielle d'attribution des labels. Il faudra installer des panneaux mentionnant ces nouveaux labels.

**Fête Nationale** : Laurent RECOLIN s'est occupé des festivités des 13 et 14 Juillet prochains (retraite aux flambeaux le 13 et feux d'artifices le 14). Les animations musicales se tiendront place du 19 mars 1962 ; le 14 juillet à 16h : cérémonie devant le monument aux morts, suivie du goûter et des jeux pour les enfants.

**Marchés nocturnes** : il y en aura 3 cet été : 23 /07, 06/08 et 20/08. Il serait nécessaire d'acheter des guirlandes lumineuses afin d'éclairer la « circulade » (éclairage blanc). Cette année les commerçants qui vendront de la nourriture, notamment pour les repas pris sur place, seront installées rue du béal afin de laisser le square disponible pour l'installation des tables et de l'animation.

**Station d'épuration de l'Espérou** : les travaux de terrassement sont terminés, les modules de la station sont en cours de montage (les travaux ont environ 1 semaine de retard sur le planning initial).

**Réunions dans les hameaux** : plusieurs réunions auront lieu durant le mois de Juillet (1/07 : Ardaillers, 08/07 : Valleraugue, 15/07 : Taleyrac, 22/07 : Espérou) il s'agira de donner la parole aux administrés afin qu'ils puissent faire part de leurs souhaits, et/ou de leurs réflexions. Il convient que les élus soient présents lors de ces réunions publiques.

**Régie 3 -Buvette** : le maire rappelle que la partie vente de souvenirs a été réduite et l'espace ainsi libéré permet d'accueillir les clients qui le souhaitent en formule « Hors sac ».

**Maison de Pays** : un système de WIFI plus étendu a été installé, il permettra aux particuliers qui souhaitent se connecter de pouvoir le faire dans un rayon couvrant le parking tout proche ainsi que le parc public, sans devoir aller à la Maison de Pays.

**Calendrier** :

26/06 à 18h30 : fête de l'école avec remise des dictionnaires aux enfants partant en 6<sup>ème</sup> ;

27/06 : fête de la Maison de Retraite de Valleraugue, un repas avec les résidents est organisé à 12 heures .

27/06 à 11 heures : vernissage de l'exposition « Kent RUCKER » en présence de l'artiste, à la Maison de Pays.

27/06 et 28/06 : Cycl'Aigoual à l'Espérou

01/07 à 11 heures ( square des fileuses) : inauguration de l'Hôtel à insectes construit par les élèves de l'école de Valleraugue, en présence de représentants du Parc National des Cévennes.

02/07 à 18 h : réunion du CCAS (le sujet du plan canicule y sera notamment abordé )

08/07 : manifestation des maires de la CCAC devant la sous-préfecture du Vigan pour soutenir la mairie de l'Estréchure dont l'école primaire sera fermée à la prochaine rentrée scolaire.

13/07 à 17h30 : inauguration d'exposition à la Maison du Bois d St Sauveur Camprieu.

16/07 à 18 heures : les membres du conseil municipal sont conviés à l'apéritif offert par le chef de gendarmerie à l'occasion de son prochain départ de Valleraugue.

Séance levée à 20heures.